

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 206 | Date 27 mai-2 juin

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 151 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

30 mai : La police turque a arrêté 90 personnes dans 17 provinces pour leurs liens présumés avec le mouvement Gülen, un groupe confessionnel ciblé par le gouvernement, a annoncé le ministre turc de l'Intérieur, Ali Yerlikaya, sur X.

31 mai : Asuman Birinci, l'épouse d'Eyüp Birinci, qui a subi de graves tortures lors de sa garde à vue, entraînant des blessures critiques, a été récemment arrêtée à Antalya en raison de liens présumés avec le mouvement religieux Gülen, ce qui ajoute à la persécution de la famille.

1er juin : Un tribunal turc a arrêté vendredi Esengül Arslan, une étudiante en soins infirmiers de 23 ans à Istanbul, pour avoir reçu des fonds envoyés par ses proches à l'étranger, ce que les autorités ont qualifié de « financement du terrorisme ».

PRIVATION ARBITRAIRE DE LA VIE

31 mai : Un homme (Ş.D.) qui avait été blessé par le tir du policier Ö. G. qui était intervenu dans une bagarre après le festival Çağlak à Manisa, est décédé à l'hôpital d'Etat d'Akhisar Mustafa Kirazoğlu où il avait été hospitalisé. Il est rapporté que l'officier de police Ö. G. serait détenu.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

29 mai : Deux actes d'accusation rédigés séparément par les procureurs turcs demandent des peines de prison allant jusqu'à 13 ans et demi pour chacune des 42 personnes arrêtées pour avoir bravé l'interdiction du gouvernement d'organiser une manifestation du 1er mai dans le centre d'Istanbul.

29 mai : Lors de l'intervention de la police contre le sit-in de protestation du syndicat des enseignants du secteur privé devant le ministère de l'éducation nationale à Ankara, 12 membres du syndicat et le président provincial du parti travailliste (EMEP) à Ankara, Rüstem Kahraman, qui était présent en signe de solidarité, ont été arrêtés.

30 mai : Dans le quartier Arnavutköy İmrahor d'Istanbul, des ordres de démolition ont été émis pour 35 structures

construites par les résidents, et lorsque les résidents ont protesté contre la démolition de leurs maisons, la police a arrêté 104 manifestants.

2 juin : La police turque arrête 13 activistes qui protestent contre la vente de pétrole brut azerbaïdjanais à Israël via la Turquie.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

27 mai : Le Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTÜK) a appliqué 625 sanctions à des diffuseurs de télévision et de radio en 2023, pour un total de 81 901 000 liras turques (~2,5 millions de dollars américains) d'amendes.

29 mai : Une journaliste turque vivant en exil fait l'objet d'une enquête des procureurs de Kayseri à la suite de son reportage sur la mort de Yahya Tarihi, un ancien pilote de combat qui a été licencié en vertu d'un décret d'urgence en raison de ses liens présumés avec le mouvement Gülen.

MINORITÉ KURDE

28 mai : Les procureurs turcs ont rédigé un acte d'accusation demandant des peines de prison pour cinq anciens législateurs d'un parti pro-kurde en raison de leur rôle présumé dans les manifestations violentes qui ont éclaté dans le sud-est de la Turquie à la suite du siège de la ville kurde syrienne de Kobani par l'État islamique en Irak et au Levant (ISIL) en 2014.

29 mai : Le propriétaire d'un café dans la province de Diyarbakır, dans le sud-est de la Turquie, a été arrêté à la suite d'une descente de police dans son café, après avoir été pris pour cible sur les médias sociaux pour avoir offert un service uniquement en langue kurde dans son café.

29 mai : Une cour d'appel de la province de Gaziantep, dans le sud-est de la Turquie, a confirmé les peines de prison précédemment prononcées à l'encontre de 58 hommes politiques kurdes, dont d'anciens cadres du Parti démocratique des peuples (HDP) et du Parti des régions démocratiques (DBP), pour des accusations liées au terrorisme.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

31 mai : 2 réfugiés ont perdu la vie et 4 sont portés disparus après qu'un bateau en caoutchouc transportant des réfugiés se soit brisé au large du district de Bodrum de Muğla.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

28 juin : Abdulkadir Kaday, un détenu kurde atteint de sclérose latérale amyotrophique (SLA) dont l'état de santé se détériore, reste emprisonné malgré un rapport du Conseil de médecine légale (ATK) confirmant qu'il a besoin de soins médicaux.

28 juin : Les autorités turques refusent d'accorder la liberté conditionnelle à Mehmet Parlak, un patient atteint d'une maladie rénale dont l'état de santé s'est détérioré en raison d'une négligence présumée de l'administration pénitentiaire.

28 mai : Şeyhmus Buran, détenu dans le district de Kızıltepe à Mardin, a subi des violences physiques et a été menacé de mort dans la voiture de police et à la Direction de la sécurité de Mardin.

29 mai : Les autorités turques refusent de libérer Rukiye Çoçyar, une prisonnière malade qui souffre d'une fissure dans les intestins et doit être opérée immédiatement.

31 mai : Les autorités turques refusent de libérer Yazgül Dural, un détenu souffrant d'un trouble neurologique dont l'état de santé s'est détérioré en raison d'une négligence présumée de l'administration pénitentiaire.

31 mai : A. Ç. (14 ans) qui rentrait chez lui à vélo a été arrêté par un véhicule blindé, menotté dans le dos et soumis à des violences physiques dans le district de Şemdinli (Hakkari). L'enfant qui s'est plaint aux policiers qui l'ont soumis à la torture et aux mauvais traitements a été convoqué par le gouverneur du district qui a fait pression sur lui pour qu'il retire sa plainte.

DROITS DES FEMMES

29 mai : Le radiodiffuseur public Turkish Radio and Television Corporation (TRT) a assigné une employée comme subordonnée d'un cadre qu'elle a accusé de harcèlement sexuel systématique.